

Immobilier

Site de la Providence: Orllati s'offre un hôpital de Vevey

L'entreprise vaudoise de construction va créer des logements d'utilité publique, une crèche et des appartements protégés dans l'ancien site hospitalier.

Christophe Boillat

La Providence fermera ses portes l'automne prochain.

Le site de la Providence à Vevey, propriété de la Fondation des hôpitaux de la Riviera, a été vendu à la société Orllati Real Estate SA. Cette clinique de gériatrie et réadaptation est l'un des établissements faisant partie de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC). C'est aussi une permanence médicale pour adultes et enfants. L'Hospice de la Providence a été créé en 1886, grâce à la générosité d'une Française. Il est devenu hôpital en 1983.

Son activité sera transférée sur l'autre site hospitalier de Vevey: celui du Samaritain. Dans le cadre du développement de l'HRC, établissement Vaud-Valais, et de la réorganisation des sites qui le composent. La Providence n'entraîne en effet plus dans les plans de déploiement de l'entité intercantonale. Le site fermera ses portes l'automne prochain.

Trois promoteurs sur les rangs

Il y a quelques années, la Ville de Vevey et la Fondation Beau-Séjour étaient intéressées à reprendre conjointement la Providence. Ce partenariat aurait débouché sur la construction d'un EMS et de logements protégés. La Commune avait un droit de préemption (ici exclusivement pour du logement d'utilité publique), mais n'en a finalement pas fait usage.

«Orllati a formulé la meilleure offre financière et les meilleures conditions pour la transformation du site.»

«La Fondation des hôpitaux de la Riviera a lancé un appel d'offres auquel trois promoteurs immobiliers ont répondu, indique Pierre Rochat, son président et ancien municipal de Montreux. Orllati a formulé la meilleure offre financière et les meilleures conditions pour la transformation du site.» Cette vente est assortie d'une clause d'interdiction formelle, pour le nouveau propriétaire, d'y développer toute activité concurrente à celle des entreprises sanitaires de droit public auxquelles le Canton de Vaud participe – comme l'HRC.

L'entreprise challoise va développer un projet immobilier comprenant notamment des logements d'utilité publique, une crèche et aussi des appartements protégés. Le programme doit toutefois encore être établi d'entente avec la Municipalité de Vevey. Le transfert de propriété doit intervenir au plus tard le 1er septembre 2022.

Ni Pierre Rochat, ni Orllati ne souhaitent communiquer le montant de la transaction. On sait seulement que le produit de la vente sera affecté au financement d'un projet de santé publique bénéficiant à la population. «Principalement à la Fondation de soutien de l'HRC et en partie à d'autres réseaux sanitaires de la région», précise Pierre Rochat.